



Réf. Farde e-Assemblées : 2271904

N° OJ : 23

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019**Objet :** Subsidies Jeunesse 2019.- Montant total : 73.074,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ; Application de la loi du 14 novembre 1983

Considérant les besoins de 26 asbl oeuvrant pour la jeunesse afin de mener à bien leurs missions (décrites dans l'article 1) ci-dessous;

Vu les crédits à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer les subsides suivants aux associations oeuvrant pour la jeunesse pour un montant total de 73.074,00 EUR sur l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2019 réparti comme suit :

- 1) 3.000,00 EUR à l'asbl Anneessens 25 pour des activités multisports (babysport), du Yoga, du Hockey et pour l'Ecole des devoirs ;
- 2) 2.000,00 EUR à l'asbl Alter Visio pour l'organisation du projet "Dessine moi une fanzine";
- 3) 3.000,00 EUR à l'asbl Arthis - Maison Culturelle Belgo-Roumaine pour l'organisation du projet "Jeunes Toujours" quartier;
- 4) 3.000,00 EUR à l'asbl Association Sportive et Educative Anneessens pour l'organisation du projet "L'éducation et la qualification, vecteur essentiel de la stabilité et de la cohésion sociale";
- 5) 2.980,00 EUR à l'asbl Ateliers du soleil pour l'organisation du projet "Ateliers du Soleil" ;
- 6) 5.000,00 EUR à l'asbl BAPA BXL pour les activités des enfants primo-arrivants ;
- 7) 3.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles Sport Attitude pour l'organisation d'activités et ateliers sportifs Parents-Enfants ainsi qu'un projet multimédia;
- 8) 2.980,00 EUR à l'asbl Centre TEFO, Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse pour l'organisation du projet "Ateliers Théâtre" ;
- 9) 500,00 EUR à l'association de fait Comité de Quartier Marie-Christine/Reine/stephanie pour "Marché Floral";
- 10) 2.980,00 EUR à l'asbl Double Sens pour l'organisation du projet "Atelier Théâtre Citoyen";
- 11) 4.000,00 EUR à l'asbl Entraide Bruxelles pour le travail de proximité;
- 12) 3.000 EUR à l'asbl Espace Cultures et Développement pour l'organisation du projet "Education et soutien à la parentalité à travers l'école de devoirs" ;
- 13) 3.000,00 EUR à l'asbl Le 6ème Sens Sens pour l'organisation du projet "Handivalide" ;
- 14) 2.000,00 EUR à l'asbl Les Ateliers Populaires pour "Marolles ma Diversité";
- 15) 1.500,00 EUR à l'asbl Les Messagers du Coeur pour l'organisation du projet "Chemin d'Art créatifs, services de pédiatrie";
- 16) 3.000,00 EUR à l'asbl Lapsus Lazuli pour l'organisation du projet "Docteur Zinzins";
- 17) 2.634,00 EUR à l'asbl Le quatre-Vingt-huit pour l'organisation du projet "Mais qu'est ce qu'on fait là?!";
- 18) 3.000,00 EUR à l'asbl Le Troisième oeil pour l'organisation du projet "Apprendre à apprendre";

- 19) 5.000,00 EUR à l'asbl Maison de Jeunes de Neder-Over-Heembeek pour l'organisation du projet "Atelier Théâtre";
- 20) 2.000,00 EUR à l'association de fait Scouts District Brussel pour son fonctionnement;
- 21) 1.000,00 EUR à l'asbl Voltaire(n° d'entreprise : 475.930.894) pour "Radio web pour les jeunes";
- 22) 5.000,00 EUR à l'asbl Voltaire(n° d'entreprise : 475.930.894) pour "Cérémonie pour Trophée du Lion Belge 2019";
- 23) 2.000,00 EUR à l'asbl Sporting Bruxelles F.C (ancien S.C. ETOILE Bruxelles-Capitale) (n° d'entreprise : 828.141.161) pour l'organisation du projet "EDUCASPORT"
- 24) 3.000,00 EUR à l'asbl In2Out Productions, en abrégé In2Out pour le l'organisation du projet "Tous Ensemble";
- 25) 3.000,00 EUR à l'asbl Kwan pour l'envoi de leurs jeunes à des Open internationaux;
- 26) 1.500,00 EUR à l'association de fait Chiro Gewest Ket (de Ketjes) pour soutenir au Chiro Mutsaard et NOH.

Article 2 : Les dépenses seront engagés sur l'articles 76110/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :

